



La caution est-elle obligatoire ?

Par **40chantal**, le **13/04/2009** à **11:11**

Un candidat locataire m'a informé qu'il n'est pas obligé d'avoir un cautionnaire car son salaire représente trois fois le loyer.

Je voudrais savoir si ce candidat locataire a raison ou pas ?

Même si ce n'est pas obligatoire, en tant que propriétaire, ai-je le droit d'exiger au candidat locataire d'avoir un cautionnaire, par sécurité ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **13/04/2009** à **15:09**

Chère madame,

Un cautionnement n'est, sauf exception, jamais obligatoire. Le locataire n'est pas obligé d'en fournir une si personne ne le lui demande.

Mais vous pouvez tout à fait le lui demander. C'est votre Droit le plus absolu.

Bien cordialement.